

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2009

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT - (n° 2095)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 59

présenté par  
M. Blanc-----  
**ARTICLE 55**

Après l'alinéa 159, insérer l'alinéa suivant :

« XXII *nonies*. – Au dernier alinéa de l'article L. 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques, la référence : « 3 *octies* » est remplacée par la référence : « 9 » et la référence : « 3 *ter* » est remplacée par la référence : « 4 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.